

# Juif et polytechnicien sous Vichy

*Deux polytechniciens se rencontrent. Un homme et une jeune fille, Juifs tous deux, que cinquante ans séparent. Ils sont issus de cette Ecole polytechnique fondée par des révolutionnaires qui avaient émancipé les Juifs de France, une Ecole qui porte fièrement sa devise : « Pour la Patrie, les Sciences et la Gloire ». Le dialogue commence sur une double interrogation. Bernard Lévi, X41 (c'est-à-dire : entré à Polytechnique en 1941), se demande comment on peut être polytechnicien et femme aujourd'hui. Quant à Myriam Stern, X92, elle s'étonne : X41 ? Il y avait donc des Juifs à l'Ecole polytechnique, alors que les lois d'exclusion de Vichy étaient déjà appliquées ? Ce dialogue de polytechniciens est un document sur la France de Vichy ; il invite aussi à une réflexion sur la condition des Juifs dans la France contemporaine.*

## Introduction

PAR MARC OLIVIER BARUCH

Il faut lire le dialogue qui suit entre deux polytechniciens (ou plutôt entre une polytechnicienne et un polytechnicien) que cinquante promotions – donc environ le même nombre d'années – séparent. Bernard Lévi, ingénieur en chef honoraire de l'armement, tente d'y expliquer à Myriam Stern son choix, à pre-

mière vue paradoxal, de 1941 consistant à entrer dans l'école par excellence de formation des ingénieurs des grands corps techniques de l'Etat, tout en sachant que de ces corps il serait exclu, en vertu du statut des Juifs promulgué par Vichy.

Bernard Lévi n'est pas manichéen. C'est ce qui fait l'intérêt

de son témoignage pour l'historien, comme d'ailleurs pour tout lecteur désireux de mesurer les complexités de la vie sous l'Occupation. Car ce témoignage, loin de toute autocélébration, pointe bien un des éléments qu'ont parfois du mal à mesurer les générations qui découvrent aujourd'hui la période, à savoir que, dans ces temps d'exclusion puis de barbarie, il fallait aussi vivre au quotidien, et que pour vivre on se rattache à des repères qui vous sont familiers. Donc, comme si de rien n'était, le jeune homme à qui quelques points avaient manqué en 1940 pour lui permettre d'entrer à l'Ecole polytechnique persévère, et y entre en 1941. Comme si de rien n'était ? Pas tout à fait – et l'institution se charge de le rappeler au nouvel élève, qui se découvre Français de seconde zone (l'utilisation du suffixe « bis » pour classer les élèves juifs est à cet égard particulièrement symbolique) parce que Juif.

Pourtant, tout de suite, une réaction. Parce qu'il est mineur, c'est son père qui à l'été 1941 donne acte aux autorités des exclusions posées par la loi de l'Etat français à l'encontre des Juifs, donc de son fils, qui accepta, nous dit-il aujourd'hui, son statut de « non-futur fonctionnaire ». Mais ce père – lui-même issu de ces grands corps de l'Etat, où il avait donné toute sa mesure – ne fait pas cette démarche obligatoire sans « réserver expressément les droits d'accès [de son fils] aux corps de l'Etat, pour des jours meilleurs ». Ce n'est pas là un geste de résistance, mais c'est plus qu'une simple clause de style en forme de geste d'espoir.

C'est l'expression d'une volonté qui se veut certitude, celle-même qui depuis un an anime l'action héroïque du général de Gaulle et de ses compagnons, que « rien n'est perdu ». Un « France éternelle » n'est pas celle, autoritaire, organique, repliée sur elle-même que chantent à satiété Vichy, sa Révolution nationale et sa propagande. C'est la France de la République, de la Déclaration des Droits de l'Homme, celle où les hommes naissent et, du moins l'affirme-t-on, demeurent libres et égaux en droits.

On ne résumera pas le contenu de cet échange si riche et instructif, jusque dans le décalage entre des interrogations qui sont celles de notre époque et les réponses parfois modestes, car toujours honnêtes, qu'y apporte un Bernard Lévi soucieux d'éviter tout anachronisme. Ainsi de la question sur la connaissance de la solution finale. Une précision nécessaire, à cet égard : on pourra trouver sans commune mesure le sort d'un jeune polytechnicien brutalement exclu de tout ce à quoi il se sentait appartenir et l'angoisse, puis l'épouvante, que connurent les Juifs étrangers, payés de leur confiance en la France par des conditions abominables d'internement, avant d'être traqués puis livrés à leurs bourreaux nazis. Pour autant, le cheminement décrit ici, qui bifurque durant l'été 1943 vers la résistance armée, celle des réseaux clandestins, non celle des doubles jeux de sous-préfecture, est aussi révélateur du choix fait par ces jeunes hommes, se battre plutôt que subir – et ce non sans risques qui, apparaissant ici au détour



Le baptême de la promotion 40.

d'une phrase, ont pour nom torture et mort. A la rigueur obtuse de l'institution, qui choque à juste titre Myriam Stern (mais n'en va-t-il pas de même de toute institution ?), s'oppose ainsi l'éclatante force de l'engagement. ●

Ancien élève de l'Ecole polytechnique et de l'ENA, Marc Olivier Baruch est actuellement chercheur au CNRS (Institut d'histoire du temps présent). Il a publié *Servir l'Etat français. L'administration en France de 1940 à 1944* (Fayard, 1997).

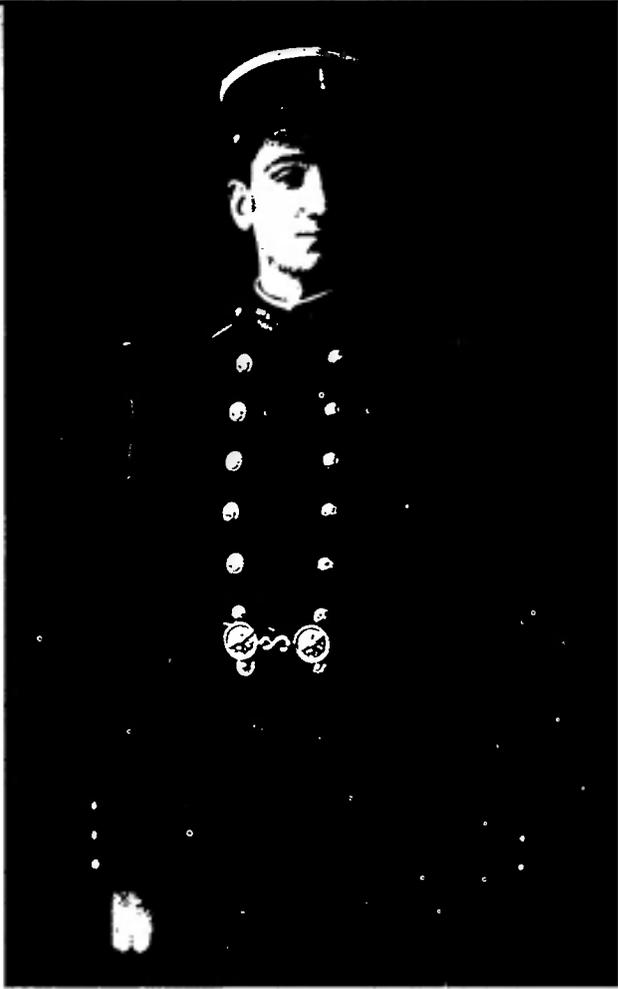
**Myriam Stern Comment peut-on être polytechnicien en 1942 quand on est juif ? Comment arborer l'uniforme noir de l'Ecole, alors que d'autres Juifs portent l'étoile jaune ?**

**Bernard Lévi** Je comprends votre étonnement. Et pourtant, c'est vrai, je suis entré à l'X (1) à l'automne 1941, avec quatre autres élèves étiquetés comme Juifs. L'Ecole polytechnique était alors installée à Villeurbanne. Ma préparation au concours, effectuée à Marseille, fut encadrée par les deux statuts

des Juifs promulgués par Pétain en octobre 40 et en juillet 41.

Mes camarades et les enseignants me traitaient comme un élève ordinaire. Je n'ai perçu qu'indifférence vis-à-vis des interdictions et des risques naissants pour les « israéliens français ».

En faisant acte de candidature au concours d'entrée de l'X de 1941 nous avions, mes quatre camarades et moi-même, déclaré connaître les conséquences de notre condition réglementaire de Juifs, si nous étions reçus. Dans la logique du statut d'oc-



Le jeune polytechnicien Bernard Lévi : « sous le même uniforme ».

tobre 1940, nous étions privés de certains droits.

#### Lesquels ?

Nous était retiré le droit essentiel, qui s'exerce à la sortie, de choisir une carrière avec l'entrée dans un corps de l'Etat en fonction du classement obtenu durant la scolarité. Les Juifs étaient à l'X des élèves libres (si l'on peut dire). Ils étaient qualifiés de « bis », car ils portaient dans le classement un numéro « bis ». Leur statut était proche de celui des élèves frai-

chement naturalisés d'avant-guerre (statut défini dans un décret de 1935). Nous bénéficions de la même formation que nos camarades, mais nous étions formés pour rien. Comme l'Etat considérait qu'il ne nous utiliserait pas, il jugeait inutile de nous offrir l'hébergement et le trousseau ; nous étions donc des élèves payants, en quête d'un diplôme dont l'intérêt était douteux.

*Vous m'avez dit que votre père, polytechnicien pendant*

*la guerre précédente, fut exclu du Corps des Ponts et Chaussées en décembre 1940. Vous saviez donc que votre entrée dans un grand corps eût été encore plus incroyable que votre présence à l'Ecole.* En effet, nous étions soumis au statut, ou plutôt aux statuts successifs, qui, entre autres, interdisaient aux Juifs l'accès aux grands corps de l'Etat (les Mines, les Ponts et aussi les corps militaires) ou leur maintien dans ces corps, sauf dérogation exceptionnelle.

Fils d'un ex-haut fonctionnaire, j'étais un non-futur fonctionnaire, un élève « pas exclu mais ». L'antisémitisme officiel de Vichy était progressivement aux israélites tout droit à un métier, à une fonction, et tentait ainsi de les priver de ressources.

C'est pour limiter le « risque de pollution » par les Juifs que le *numerus clausus*, décrété en juin 1941 vis-à-vis des étudiants juifs de l'enseignement supérieur, a été étendu à l'Ecole : les Juifs n'étaient tolérables qu'au-dessous de 3 % du nombre des élèves de la catégorie dite « normale ».

*Je reste étonnée que vous-même et vos camarades, considérés comme Juifs, ayez persisté à passer le concours malgré toutes les limitations que le statut de Juif impliquait !*

La promotion 1941 est très spéciale, et le cas de ses cinq « Juifs » est significatif : c'est la première promotion où des élèves sont reçus avec une étiquette de « bis » et à l'intérieur d'un *numerus clausus*. C'est aussi la dernière où des « bis » sortent avec leur diplôme sous l'occupation allemande.

Quelle explication puis-je trouver à titre rétrospectif (donc suspect pour les historiens) à ma présence obstinée dans ce système qui aurait pu me rejeter ? La plus facile à énoncer, c'est l'esprit de continuité : admissible mais non reçu en 1940, j'ai dû trouver une revanche à ma portée en préparant de nouveau, en zone « libre », le concours de 1941. Que faire d'autre ? Après l'ahurissement provoqué par l'écrasement du mois de juin 1940, où j'ai vu arriver à Biarritz les premiers détachements allemands, c'est en somnambule que j'ai poursuivi une trajectoire qui avait été celle de plusieurs membres de ma famille.

De manière plus noble peut-être, plus inconsciente aussi, c'était une façon de protester contre une exclusion croissante, et ainsi d'occulter une défaite qui avait conduit à cette exclu-

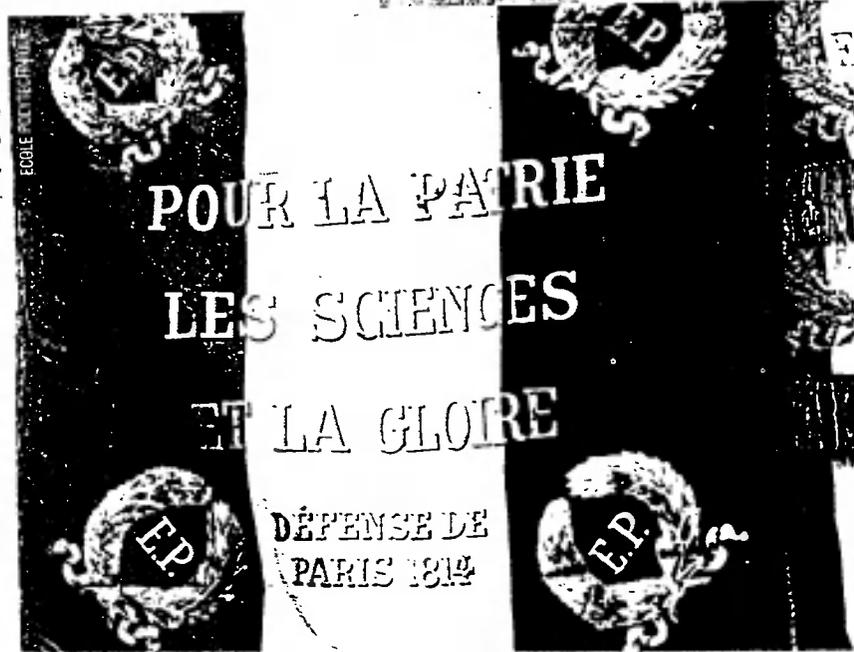
sion. Partager la vie de deux cents autres polytechniciens, sous le même uniforme, c'était tenter de s'ancrer dans une assimilation qui, jusqu'à l'arrivée des Allemands à Biarritz, me paraissait une évidence ne méritant ni discussion ni même réflexion. Le fait d'être juif n'avait eu pour moi que le sens d'une variante religieuse de l'état de citoyen français.

Mon refus d'admettre l'exclusion avait été exprimé dans la lettre de mars 1941 de mon père, qui, en mon nom, puisque j'étais mineur, reconnaissait les dispositions légales me concernant en cas d'admission, mais réservait expressément

**Protester contre une exclusion croissante, et ainsi occulter une défaite qui avait conduit à cette exclusion.**

mes droits d'accès aux corps de l'Etat, pour des jours meilleurs. La différence entre notre appréciation de la situation et le point de vue officiel s'éclaire avec une explication un peu embarrassée que donnera en 1943 le gouverneur de l'école. Il justifie ainsi la façon dont l'Ecole traite les élèves juifs : « L'Etat fournit l'avantage de fortes études, sanctionnées par un diplôme ayant pour leur avenir une valeur certaine, alors qu'il sait à l'avance ne pas devoir les utiliser directement à son profit ».

Le drapeau remis à l'Ecole polytechnique en 1901 par le président de la République, Emile Loubet.



*Comment l'Ecole a-t-elle mis en place la réglementation antisémite et en particulier le numerus clausus ? Comment l'avez-vous ressentie ?*

En ce qui concerne l'application du *numerus clausus*, il faut distinguer la situation des israélites dans les promotions 38, 39 et 40 de celle de la promotion 41 et des suivantes, dans lesquelles la logique d'exclusion était entrée dans les mœurs administratives. Ainsi, nos successeurs issus des concours de 1942 et 1943 furent limités à sept dans chacune de ces promotions de 250 élèves. Ils n'en suivirent d'ailleurs pas le cursus. Outre le *numerus clausus*, les circonstances empêchèrent beaucoup de candidats de passer le concours.

En 1940, les procédures d'exclusion n'étaient pas rodées. Aussi l'administration de l'Ecole a-t-elle eu à faire formuler à une trentaine d'élèves la reconnaissance de leur état de Juif, accompagnée de l'éventuelle de-

mande d'une dérogation, qui aurait pu leur permettre de rester dans la catégorie « normale ». D'où une quantité de dossiers de demande, de questions posées par l'Ecole au ministère de tutelle et au Commissariat Général aux Questions Juives (CGQJ) pour les nombreux cas particuliers. Les décisions étaient fondées sur une législa-

tion changeante et ambiguë.

En fait, la règle du jeu avait été mise en place par les décrets et les lois que le gouvernement de Vichy s'était empressé de promulguer dès juillet 1940, excluant les naturalisés de l'Armée, excluant les Juifs de la haute fonction publique, et retirant la nationalité française aux Juifs algériens.

Pour appliquer les lois antisémites, il fallait définir ce qu'était un Juif. Un esprit cartésien peut considérer que Vichy n'a pas répondu correctement à cette question puisqu'il était juif un petit-fils de Juif, ce qui reportait le problème de la définition aux générations précédentes. La définition du

premier statut s'appuyait sur une notion de race juive sans même évoquer la religion ; ce n'est que selon les termes du second statut que le critère concernant les grands-parents mentionne la religion juive. D'où l'embarras du général commandant l'Ecole devant la position ironique de Jean-Guy Bernard, promotion 38 (2), qui se déclarait incapable, faute de critère, de se déclarer ou non Juif.

La situation pouvait même être changeante pour certains élèves. Ainsi, l'élève qui, « malgré » un grand nombre de grands-parents juifs, a posé un problème à l'administration : son père étant prisonnier, la règle était qu'il fallait surseoir aux mesures d'exclusion jusqu'à deux mois après son retour de captivité.

*Quelle étrange exception !*

On découvre aussi dans cet épisode la raison de l'embarras de la direction de l'Ecole vis-à-vis de ses Juifs. En effet, son souci majeur était que cet élève, prenant provisoirement et donc inutilement la place d'un élève normal dans un Corps, perturbait le classement et donc l'entrée des autres élèves dans les Corps de l'Etat.

La création du Commissariat Général aux Questions Juives, qui déplaçait le pouvoir de décision sur ces sujets à l'extérieur de l'Ecole, permit à la direction de l'X de se décharger de ces décisions pénibles. Les réponses du CGQJ aux demandes de dérogation, systématiquement négatives, étaient lentes à parvenir à l'Ecole, et cette lenteur forçait le ministre de tutelle à hausser le ton : il fallait bien, à l'été 1941, établir pour la promotion 38 un classement de sortie incontestable ! Drôle de jeu - jeu dérisoire, car l'avenir immédiat des élèves juifs finissant l'Ecole dépendait de bien d'autres choses que du classement de sortie.

*Qui a renoncé parmi les élèves à cette course à la dérogation ?*

Bien peu. Environ 50 élèves se sont déclarés conformes à la définition vichyste du Juif ; d'ailleurs ils se sont fait recenser volontairement, comme la plupart des Juifs français, conformément à la réglementation en vigueur (décret de juin 1941).

Je garde un témoignage de cette reconnaissance : ma carte d'identité tamponnée JUIF et mentionnant, comme adresse à Lyon, l'adresse de l'Ecole po-

lytechnique, avenue Berthelot. Etrangement, après le départ de l'Ecole pour Paris, cette adresse sera celle de la Gestapo.

*L'attitude de l'Ecole à l'égard des élèves « bis » a-t-elle évolué pendant que vous y étiez ?*

Nous avions peu de contacts avec nos prédécesseurs ; nous avons succédé à la promotion 1938 à Villeurbanne, et les élèves des promotions 1939 et 1940 étaient à Lyon, hors de notre rayon d'action. Aussi ce n'est qu'après la guerre que nous avons pu comparer les différences de traitement d'une promotion à l'autre.

La situation était complexe : après le double filtrage du concours et du *numerus clausus*, il restait encore des Juifs, jouissant du prestige de l'Ecole et ne pouvant être négligés, mais dont l'Ecole ne savait que faire. Evidemment, ils n'étaient ni traités comme des sous-hommes ni traqués. L'administration, ses officiers, ses fonctionnaires devaient concilier la dignité de leurs élèves avec l'indignité officielle du Juif, interdit de servir l'Etat Français. Mais il s'agissait de concepts, de symboles, de principes : je n'ai jamais perçu de réaction humaine vis-à-vis de notre petite troupe d'élèves juifs. Ni hostilité ni sympathie : peut-être, *nostra culpa*, ne méritions-nous ni l'une ni l'autre. Cependant on décèle en permanence, de la part de l'Ecole, cet acharnement à nous faire terminer nos études, concrétisant l'importance des classements et des examens, bases du prestige de l'X.



Deux élèves de la promotion 40 : « un Suisse plutôt fasciste ».

*Vous parlez de fonctionnaires et d'officiers. L'Ecole était restée militaire sous l'occupation allemande ?*

Fin 1940, à Lyon, l'Ecole, dont les élèves des promotions 38 et 39 étaient tous officiers et même anciens combattants, fut rattachée au secrétariat d'Etat aux Communications. Le général qui était à sa tête prit le titre de gouverneur. Le général Huntziger, ministre de la guerre, transmit à son collègue civil le dossier « des élèves de

race juive » présents à l'Ecole. L'Ecole s'efforçait de convaincre les autorités allemandes que la formation de l'X n'était pas une formation militaire camouflée. L'épée, par exemple, était un accessoire clandestin de notre uniforme : d'ailleurs elle n'était que prêtée.

Au sujet de l'épée : la mienne aurait dû m'être remise, selon la tradition, par l'élève de la promotion précédente occupant de même classement



Dîner officiel à l'École polytechnique, janvier 1941 : « un miroir des opinions variées et changeantes des Français ».

ÉCOLE POLYTECHNIQUE

d'entrée que moi. Mais j'ai compris que ce n'était pas un hasard si mon « père de taigante (3) », mon parrain chargé de me remettre l'épée, s'appela Lévy. L'École jugeait préférable de ne pas faire parrainer des élèves Juifs par des élèves « normaux », et réciproquement.

A ma sortie, à l'été 1943, le gouverneur de l'École me fit réclamer cette épée (n°184), en menaçant. « si le besoin s'en fait sentir, de faire intervenir les brigades de gendarmerie au lieu de résidence de l'intéressé ».

**Vous avez suivi la même scolarité que vos camarades non-juifs ?**

Presque, mais pas tout à fait. Tout d'abord, parce que toute la promotion a passé le mois de septembre 1942 dans les Chantiers de jeunesse ; or ces Chantiers furent interdits aux

Juifs à partir de juin 1942. C'est ainsi que Bloch, Lévy, Lévy et Lévi (!) ont été accueillis par notre professeur de physique Louis Leprince-Ringuet, dans son laboratoire d'étude des rayons cosmiques à Largentière-la-Bessée. Agréable discrimination ! J'aurais mal compris, si je l'avais connue, la protestation du Consistoire Israélite de France adressée à Laval le 28 juillet 1942, qui sous la plume de René Mayer regrettait l'exclusion des Juifs des Chantiers de jeunesse ; belle réaction atemporelle d'israélites français.

**Y avait-il des manifestations d'antisémitisme de la part des dirigeants de l'École ?**

On peut relever quelques franchissement de ligne jaune dans certains écrits émanant de l'École, où s'exprimait un goût personnel pour l'antisémitisme. Dans des lettres adressées au

Commissariat Général aux Questions Juives on peut lire, au sujet d'une demande de dérogation d'un de mes camarades : « type sémité caractérisé au physique comme sans doute au moral », « ne peut être considéré comme une recrue pour le service de l'Etat ».

Je veux citer aussi un extrait d'une lettre du 14 avril 1942 au CGQJ, qui demandait des suggestions pour limiter la pollution par les élèves juifs : « Parmi les mesures à prendre afin d'éviter l'entrée d'un trop grand nombre d'israélites dans certains services, je crois que la première est d'être très sévère pour l'admission d'un Juif à l'École autrement que dans la catégorie bis ».

Mais, au-delà de vexations symboliques, il était rare que l'École se permette d'en rajouter par rapport à la stricte application des interdictions publiées au Journal Officiel.

**Comment l'École vivait-elle la guerre ?**

En fait, l'École semblait déconnectée du monde en guerre et de l'occupation allemande. Tout se passait comme si la France était devenue une Suisse plutôt fasciste.

**De votre point de vue, comment se comportaient vos camarades et vos professeurs ?**

**Leurs attitudes différaient-elles de celles de l'administration pétainiste ?**

Je ne saurais être précis à propos de mes camarades « normaux » ; dans mes souvenirs subsiste un ensemble flou et incohérent d'attitudes, miroir des opinions variées et changeantes des Français. Sans vouloir généraliser, je dois rappeler que si la revue des élèves de la promotion précédant la mienne se moquait ouvertement de certains enfantillages maréchalistes, l'une des manifestations organisées par des élèves candidats à la « caisse » (les représentants de notre promotion) fut une conférence prononcée en avril 1942 dans l'École par Charles Maurras. Ce sourd mais éloquent antisémite fut applaudi et les candidats qu'il aidait ainsi furent élus.

N'en tirez pas de conclusions sommaires : une partie importante des auditeurs de Maurras quitta la France ou entra dans la Résistance intérieure pour participer aux combats de la Libération. Certains même (ils furent dix) quittèrent l'École durant leur scolarité en 1943 pour rejoindre la France libre après un passage dans les prisons espagnoles.

**Et vos professeurs ?**

Ils n'exprimaient pas leurs sentiments ; les contacts en dehors des cours très magistraux étaient rares. Ce n'est qu'après la guerre que nous avons pu distinguer le bon grain de l'ivraie. J'ai déjà mentionné l'hospitalité technique et sympathique que le professeur Leprince-Ringuet nous avait accordée. Nous ne l'avons pas assez remercié pour cette oasis dans le désert de la discrimination vichyste.

**Ces officiers camouflés qui vous encadraient, ils ne se sentaient pas impliqués dans la guerre ? N'y avait-il donc pas la moindre velléité de reprendre le combat ?**

Non. Un des points saillants dans mes souvenirs, c'est bien l'aisance avec laquelle ces cadres, anciens officiers, considéraient les événements militaires en simples commentateurs.

Conformément aux instructions reçues, ils étaient chargés d'inscrire nos activités dans les mythes de la « Révolution nationale ». Ils devaient former des « chefs », mais pas des chefs de guerre, seulement des chefs dans un pays abstrait, isolé du monde extérieur.

En janvier 1943, le retour à Paris fut envisagé en conséquence de la disparition de la « zone libre ». Le gouverneur considéra que certains élèves pourraient être une source de difficultés : « L'étoile jaune devra-t-elle être portée sur

l'uniforme ? » Pour éviter ces difficultés, il fut notifié aux élèves juifs de ma promotion qu'ils effectueraient leur dernier semestre d'étude dans leurs familles et sans uniforme.

Cette décision de l'École traduisait-elle un souci de protéger ou de cacher ses Juifs ? Dans le doute, on ne peut qu'apprécier qu'elle ait convoqué, en août 1943, à l'Institut catholique de Lyon les quatre Juifs résiduels de la promotion 41 pour passer leurs examens de sortie, en même temps que douze candidats juifs pour passer les oraux d'admission du concours de 1943. Examens extravagants au regard des conditions dans

lesquelles nous nous trouvions, et dont la tenue confirme un élément essentiel du mythe polytechnicien.

Ces examens ont marqué pour moi un virage. Arrivé à Lyon avec ma carte d'identité tamponnée JUIF (il me semblait naturel d'aller passer mes examens sous mon identité), j'ai réalisé le risque que j'avais pris lorsque je me suis trouvé devant le

SS qui contrôlait la ligne séparant la zone italienne de la zone allemande. Heureusement, le SS s'intéressait plus à vérifier ma dérogation au STO (Service du travail obligatoire) qu'à regarder le tampon sur ma carte. Je suis reparti de Lyon avec mon diplôme et avec une fausse

« L'étoile  
jaune  
devra-t-elle  
être portée  
sur  
l'uniforme ? »

identité ; j'ai cessé d'être exclu pour devenir clandestin, résistant actif dans le réseau Gallia.

Sur les cinq « bis » appartenant à la promotion 41, l'un sera le premier des élèves à utiliser la fillière d'évasion par l'Espagne en janvier 1943 ; il est clair, cependant, que ce n'est pas parce qu'il appartenait à notre groupuscule de « bis » qu'il accomplit cette rupture courageuse. Et sur les quatre autres « élèves juifs » restés à Villeurbanne, l'un est mort à Buchenwald après avoir été fait prisonnier dans un maquis ; deux autres, dont celui qui avait rejoint un maquis juif du Tarn, ont été décorés de la médaille de la Résistance ; le quatrième a su échapper à une traque dont nous n'imaginions pas jusqu'où elle menait. (4)

A ce moment — nous sommes en 1943 —, l'Ecole est à Paris. Les 14 élèves juifs des promotions 42 et 43, « pas exclus mais », ont sans doute préféré quitter l'adresse où les cours leur étaient envoyés. L'Ecole reçoit bientôt une information de l'un d'eux, l'élève juif Robert Ziller (1943) qui prévient le gouverneur de l'arrestation et de l'internement à Drancy d'un autre élève juif, Jean-Pierre Helft (1942). Ce dernier disparaîtra à Auschwitz.

Un autre élève, Claude Brunschwig, reçu en 1943 (il est le septième et dernier Juif admis de sa promotion), ne sera pas présent à la rentrée en 1945. L'Ecole semblait l'avoir oublié car il n'est pas mentionné dans l'annuaire. J'ai été manifestement le premier depuis cinquante ans à demander son inscription. C'est avec émotion, mais sans surprise, que j'ai trouvé dans le *Mémorial de la déportation des Juifs de France*, établi par Serge Klarsfeld, son nom dans la liste des 1 500 Juifs partis de Drancy vers Auschwitz le 13 avril 1944, dans le convoi numéro 71.

**Pourriez vous reconstituer ce que vous saviez ou pressentiez du sort des déportés ?**

Comment éviter l'anachronisme ? Notre perception était si loin de l'horreur découverte progressivement après la défaite allemande, qu'il est difficile de la retrouver. Elle se rattache à des mots issus de rumeurs d'avant-guerre sur les premiers camps nazis : Silésie, mines de sel, travail forcé dans les camps, mines à l'Est... D'ailleurs, je ne me suis pas personnellement senti menacé de déportation en tant que Juif : j'ai abandonné mon identité, avec mon nom plutôt significatif, lorsque les rafles se sont étendues à la zone libre. J'ai alors, comme résistant, davantage craint la torture.

**S'il ne devait rester la mémoire que d'un seul « X bis », c'est celle de Gilbert Bloch**

**Et la religion dans tout cela ? Pour moi, la différence avec les élèves non-juifs de ma promotion se situe au niveau de la pratique religieuse.**

**Comment viviez-vous votre judaïsme ?**

L'Ecole nous considérait comme Juifs, indépendamment de toute considération religieuse. Certains ont sûrement manifesté discrètement leur attachement à la pratique religieuse dans cette période difficile. Je pense à Gilbert Bloch (promotion 39), tué dans son maquis juif en 1944. Il avait une personnalité exceptionnelle et il fut sans doute le seul « bis » à qui de Tarlé, le sous-gouverneur de Polytechnique, a écrit « mon cher » : Bloch voulait contacter les Juifs des promotions suivantes pour les regrouper, et de Tarlé lui a transmis les adresses de ceux de la promotion 42 qui n'avaient pu aller comme leurs camarades aux Chantiers de la Jeunesse. S'il ne devait rester la mémoire que d'un seul « X bis », c'est celle de Gilbert Bloch. C'est d'ailleurs lui qui avait alors conçu le dessein de l'Ecole d'Orsay, qu'il imaginait comme une variante juive de l'X et de l'Ecole des cadres d'Uriage, qu'il avait aussi fréquentée.

**N'avez-vous jamais pensé à aller en Israël, après ce qui s'est passé ?**

Je sais combien cette question vous préoccupe et combien l'attraction d'Israël est grande pour une jeune fille nourrie de culture juive.

Evitons de nouveau les anachronismes : en 1945 la guerre était finie, des Juifs rescapés des



Prise d'armes avec remises de décorations aux combattants de la guerre de 40 : « une élite technocratique ».

ÉCOLE POLYTECHNIQUE

camps allemands ou français, classés ou se sentant apatrides, tentaient de revivre au loin dans ce qui s'appelait encore la Palestine. Les alliés britanniques en limitaient l'accès de façon encore plus drastique et plus tragique que le *numerus clausus* de l'X. De plus la connaissance que nous avions de la Shoah était naissante, et qui en impliquait quelque responsabilité à Vichy ?

Pour traiter la question sur le fond, je crois pouvoir dire que les deux ans passés à l'X n'ont rien changé à mon attachement au pays de mes ancêtres. Pourquoi aurais-je à cette époque choisi un autre pays ? Parce que j'étais juif ? Je ne l'étais peut-être pas assez, mais je pensais pouvoir concilier mon état de citoyen français et une morale fondée sur le judaïsme.

Après cinq ans d'une guerre presque complètement perdue, puis presque complètement gagnée, le pays renaissait comme ma vie et comme ma famille.

D'autres élèves « bis » vous auraient sûrement donné une vision différente de cette période noire. Qui était juif et de quelle manière, qui était antisémite et à quel degré ? Je ne le saurai jamais. La parenthèse s'est refermée, et je ne peux transmettre qu'une vérité changeante avec l'éloignement. Mais quand on revoit avec quelle aisance des Français sélectionnés pour constituer une élite technocratique ont accepté dans leur grande majorité que des camarades et des proches soient dégradés de façon légale, au nom d'une appartenance à une prétendue « race », on sent que tout est encore possible. ●

**NOTES**

1. X : Désignation traditionnelle de l'Ecole Polytechnique ou de ses élèves, dont les promotions sont numérotées selon l'année du concours d'admission.
2. Jean-Guy Bernard : adjoint de Henri Frenay au sein du réseau de résistance Combat. Mort pour la France à Auschwitz.
3. L'épée, surnommée « tangente » parce qu'elle ne touche le corps qu'en un seul point.
4. Le premier polytechnicien évoqué dans ce passage a rejoint en Afrique du Nord les forces de la France libre. Parmi les quatre « bis » restants, André Bloch est demeuré dans la clandestinité jusqu'à la fin de la guerre : Claude Lévy a rejoint un maquis, et est mort en déportation à Buchenwald ; François Lévy a combattu au sein d'un maquis juif dans le Tarn et est comme Bernard Lévi (membre du réseau Gallia des Forces Françaises Combattantes) médaillé de la Résistance.